

Délibération de Bureau du 7 avril 2016 : constitution de partie civile – SAS PAMIERS ELEVAGE (09)

Présents : José Cambou, Thierry de Noblens, Frédéric Manon, Georges Winter

Excusé : Jérôme Calas

Objet : constitution de partie civile – SAS PAMIERS ELEVAGE (09)

Les membres du Bureau de FNE Midi-Pyrénées réunis lors du Bureau électronique du 7 avril 2016 décident :

- De se constituer partie civile à l'audience correctionnelle du 15 avril 2016, et demander réparation de notre préjudice moral ;
- De mandater et de donner pouvoir au Président de FNE Midi-Pyrénées et Hervé HOURCADE, juriste salarié de FNE Midi-Pyrénées, dans cette affaire et dans les éventuelles suites à donner si les intérêts de la fédération étaient méconnus.

Fait à Toulouse
Le 7 avril 2016

Thierry de NOBLENS
Président
FNE Midi-Pyrénées

